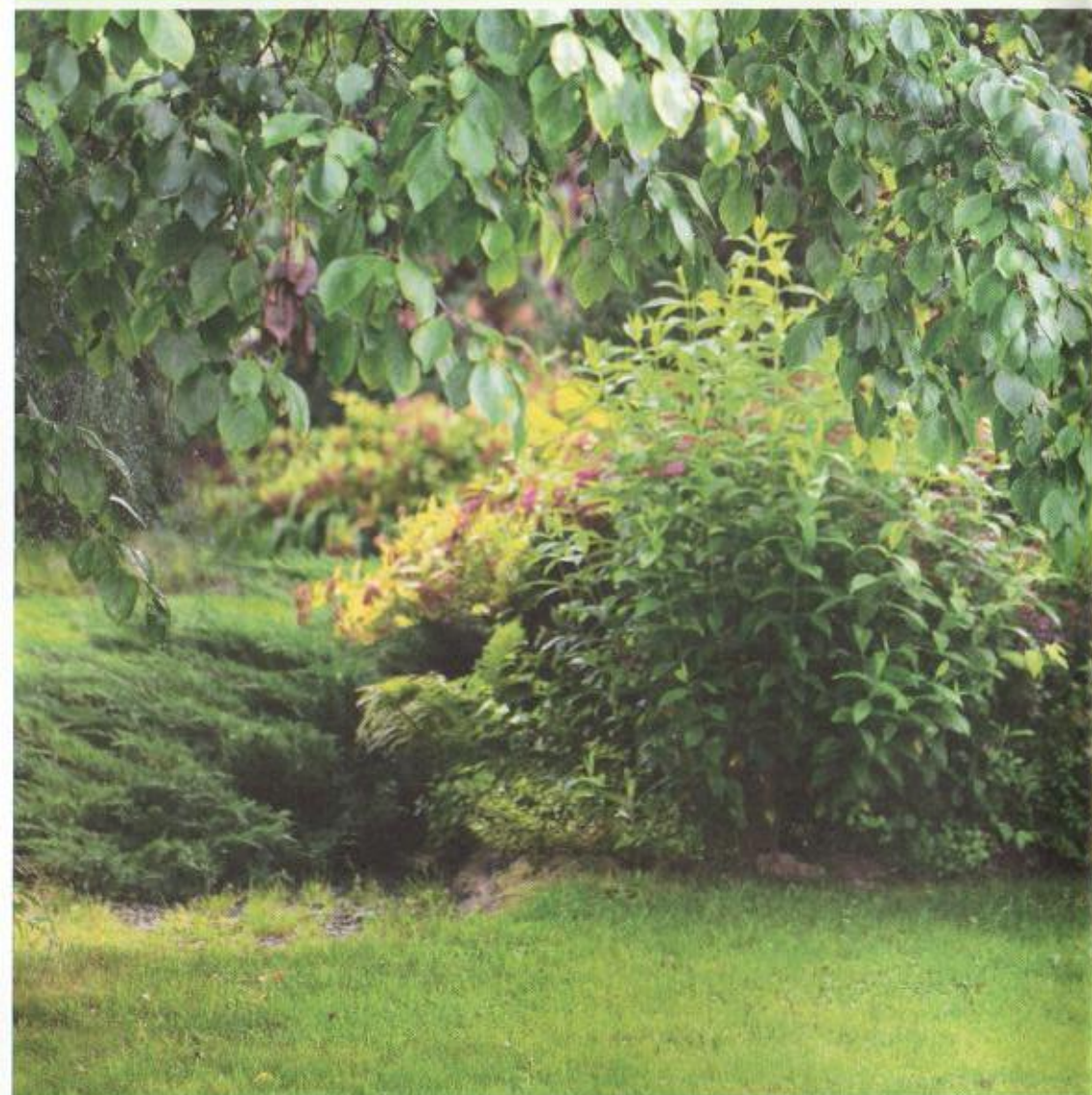


Une ressource plutôt qu'un déchet

Tontes de pelouse, tailles de haies et d'arbustes, feuilles mortes, fleurs et plants de légumes fanés... Le jardin produit une quantité importante de matières organiques qui peut servir à fertiliser votre jardin.

Des techniques simples vous permettent de les valoriser à la maison, plutôt que de les emmener systématiquement en déchèterie.



Qu'avez-vous à y gagner ?

- **Du temps**

Pas de remorque à charger et décharger, d'allers-retours à la déchèterie. Moins d'arrosage, de désherbage, d'entretien au jardin.

- **De l'argent**

Moins de transport donc de consommation de carburant. 30 à 40% de consommation d'eau en moins. Plus besoin d'acheter des produits phytosanitaires et du paillis pour entretenir et aménager.

- **Vous jardinez responsable**

Réduction de votre production de déchets végétaux à la source. Utilisation de techniques alternatives plus respectueuses de l'environnement. Diminution de l'utilisation d'engrais et de pesticides.

Brûler ses déchets végétaux est interdit

et nuit gravement à l'environnement et à la santé. En Rhône-Alpes, près de 18% de la population est exposée à des concentrations de particules fines supérieures aux valeurs réglementaires.

En cas de non respect, une contravention de 450€ peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)



DES TECHNIQUES À LA PORTÉE DE TOUS

1 Le mulching

Consiste à laisser la tonte de gazon sur place, elle se décompose naturellement.

Les avantages :

- Pratique car plus de tonte à ramasser et à gérer.
- Enrichit le sol et fertilise le gazon naturellement et gratuitement.
- Limite la pousse des herbes indésirables.

2 Le compostage

C'est la décomposition naturelle des déchets organiques (du jardin et de cuisine) par des micro-organismes présents dans le sol, en présence d'eau et d'air.

Les avantages :

- Produit un engrais naturel et structurant.
- Économique car plus besoin d'acheter de l'engrais.
- Réduit l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Réduit d'un tiers le poids de la poubelle ménagère.

Le broyage

Consiste à broyer des végétaux pour pouvoir les traiter au jardin.

Les avantages :

- Permet de traiter facilement à domicile tous les déchets végétaux.
- Idéal pour des volumes importants à traiter.
- Permet d'obtenir du broyat de bois, ressource très utile pour faciliter le jardinage.

Le paillage

Consiste à recouvrir le sol avec des végétaux ou du broyat de bois dans le potager, sous une haie, dans un massif de fleurs, au pied des arbres fruitiers ou des arbustes.

Les avantages :

- Réduit la pousse des mauvaises herbes.
- Protège de la sécheresse et maintient l'humidité.
- Favorise la souplesse et enrichit le sol.
- Protège du gel en hiver.

3



4





QUE FAIRE AVEC LES TONTES DE PELOUSE ?

Pailler

La pelouse est destinée à des paillis saisonniers de courte durée car elle se dégrade rapidement. Il est indispensable de laisser sécher préalablement la pelouse au soleil avant de pailler.

Pailler en couche fine (3 cm maximum).

Ne convient pas aux jeunes pousses.

Mulcher

La couche d'herbe laissée sur la pelouse doit être fine. Certaines tondeuses proposent la fonction mulching, même si tous les modèles conviennent.

Il est nécessaire de tondre fréquemment et sur une herbe sèche.

Composter

Le compostage de la pelouse est possible mais en petites quantités. Il est indispensable de laisser sécher préalablement la pelouse au soleil avant de l'introduire dans le compost afin qu'elle perde son humidité.

La mélanger à des feuilles mortes ou du broyat de bois.



Astuce

La prairie fleurie permet de diminuer la corvée de tonte. Facile à entretenir, esthétique, elle favorise la biodiversité.



QUE FAIRE DES FEUILLES MORTES ?

Pailler

Idéal pour passer l'hiver, laisser les feuilles en surface, en couche épaisse.

Composter

Les feuilles mortes apportent la matière brune et sèche indispensable dans le compost en complément des déchets de cuisine.



Astuces

- En automne, tondre les feuilles mortes tombées avec la pelouse puis incorporer le tout au compost ou laisser sur place.
- Stocker les feuilles mortes à l'automne pour les utiliser en mélange dans le composte avec la tonte du printemps.



À savoir

Certaines espèces possèdent des feuilles qui se décomposent difficilement (laurier, rhododendron, photinia, chêne, châtaignier, platane, noyer) : elles se prêtent très bien au paillage. En revanche, ne pas utiliser de végétaux malades, les déposer en déchèterie.

QUE FAIRE DES BRANCHAGES ?

Broyer à la tondeuse

Pour de petites quantités et un branchage ne dépassant pas 1,5 cm de diamètre.

Utiliser un broyeur

Pour des quantités importantes. Le diamètre des déchets accepté varie selon le type de broyeur.

Comment broyer à la tondeuse ?

Étendre les déchets sur le sol et passer la tondeuse sur le tas en surélevant les roues avant. Puis, avancer sur le tas en les baissant progressivement. Répéter l'opération jusqu'à obtention de la taille souhaitée de broyat. À effectuer quand le bois est vert (15 jours maxi après la taille).

À savoir

Votre communauté de communes ou d'agglomération vous accompagne. Renseignez-vous !

COMMENT UTILISER DU BROYAT ?

Pour pailler

Au pied des arbres, arbustes, haies, massifs de fleurs, potager, arbres fruitiers.

Pailler sur une terre nue, préalablement débarrassée des herbes indésirables, en milieu sec. Étendre au sol le broyat en couche épaisse (au minimum 10 cm). Renouveler les apports.

Pour composter

Le broyat du bois est utile au compost pour équilibrer avec les apports de déchets humides (cuisine et tonte).

Pour aménager

Le broyat de bois peut être utilisé dans les potagers, dans les massifs ou pour aménager des allées de jardin. Il constitue un paillis esthétique.

Le thuya et le cyprès

Ces arbustes sont à éviter : pousse rapide, allergène, substances toxique ... Toutefois leurs paillis ont un fort pouvoir herbicide. Uniquement pour les plantations de plusieurs années ou les plantes de terre de bruyère (azalée, rhododendron, hortensia).



COMMENT ÉVITER DES TAILLES TROP FRÉQUENTES ?

Simplifiez-vous la vie en évitant les tailles trop fréquentes. Au moment de la plantation pensez à choisir des variétés qui n'ont pas une croissance trop rapide contrairement au thuya, au laurier, au photinia...

Il est possible de réduire les contraintes d'entretien et diminuer la quantité de déchets de taille en choisissant :

1 des arbustes à croissance plus lente qui nécessitent des tailles peu fréquentes.

2 des arbustes qui ont naturellement une hauteur limitée. Ils produisent moins de déchets de taille.

Haie vive

Préférez la haie variée, plus colorée, résistante et plus facile d'entretien. Alternez des espèces locales à feuillage caduc (à fleurs de préférence) avec les persistants, touffus.

En savoir plus

- **Site internet de l'ADEME :**
www.ademe.fr : rubriques particuliers-eco-citoyens / habitation / jardiner-autrement.
- **Plantons le paysage**
à télécharger sur www.caue74.fr, rubriques ressources / environnement.
Édité par le PNR du Massif des Bauges et le CAUE74.
- **Compost et paillage, pour un jardin sain, facile et productif**
Denis Pépin. Ed. Pépin. Ed. Terre Vivante.
- **Guide du nouveau jardinage, sans travail du sol sur couvertures et composts végétaux**
Dominique Soltner, Ed. Sciences et techniques agricoles
- **Aménagements écologiques au jardin**
Brigitte Lapouge-Déjean, Ed. Terre Vivante
- **Le guide pratique "utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin"**
À télécharger sur le site internet de l'ADEME rubriques particuliers-eco-citoyens / mes déchets / réduire mes déchets / moins jeter.



**ZÉRO
GASPILLAGE**
PAYS DE SAVOIE



Je m'engage


**En Pays de Savoie,
rien ne se perd, tout s'emploie.**

4 collectivités des Pays de Savoie s'associent dans le cadre d'une démarche nationale visant à lutter contre le gaspillage et créent le projet « Zéro gaspillage, je m'engage ».

En accompagnant tous les acteurs du territoire, l'objectif de « Zéro gaspillage, je m'engage » est d'agir pour réduire et mieux valoriser les déchets, produire durablement, préserver les ressources naturelles, tout en créant des emplois localement.

Contact Grand Anney
www.grandannecy.fr

Direction de la valorisation des déchets
valorisationdechets@grandannecy.fr
04 50 33 02 12

Plus d'informations :
www.zero-gaspillage.fr
 **zerogaspillage**



Partenaire :

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie